



14ème législature

Question N° : 102619	De M. Bernard Perrut (Les Républicains - Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social		Ministère attributaire > Travail
Rubrique > handicapés	Tête d'analyse > emploi	Analyse > soutien. perspectives.
Question publiée au JO le : 14/02/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur l'emploi des personnes en situation de handicap et les inquiétudes des entreprises adaptées. Malgré les efforts des entreprises privées et publiques, le taux de chômage des personnes en situation de handicap n'a jamais été aussi important qu'aujourd'hui puisque près de 500 000 demandeurs d'emploi en situation de handicap sont inscrits à Pôle emploi. L'entreprise adaptée est une entreprise à part entière qui permet à des personnes reconnues travailleurs handicapés d'exercer une activité professionnelle salariée dans des conditions adaptées à leurs besoins. Reconnues par la loi du 11 février 2005, ces entreprises emploient au moins 80 % de salariés handicapés dans leurs effectifs. L'Union nationale des entreprises adaptées (UNEA) souhaiterait que 1 000 aides au poste soient prévues dans le projet de loi de finances 2017 et il souhaite connaître les intentions du Gouvernement concernant cette demande et plus largement les mesures qu'il entend prendre afin de faciliter l'emploi des personnes en situation de handicap.